



## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

MG Chemicals (Manufacturing)

Version Num: 5.8

Code d'alerte du risque: 4

Date de révision: 19/11/2016

Date d'impression: 22/04/2017

L.GHS.CAN.FR

### SECTION 1 IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

Nom du produit	419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert
Synonymes	SDS Code: 419D-P-GR
Nom d'expédition	PEINTURES
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

#### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	revêtement protecteur
--	-----------------------

#### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	MG Chemicals (Manufacturing)	MG Chemicals (Head office)
Adresse	1210 Corporate Drive ON L7L 5R6 Canada	9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada
Téléphone	+(1) 800-340-0772	+(1) 800-201-8822
Fax	+(1) 905-331-2682	+(1) 800-708-9888
Site Internet	Pas Disponible	www.mgchemicals.com
Courriel	sds@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com

#### Numéros de téléphone d'urgence


Association / Organisation	CANUTEC	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+(1) 613-996-6666	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	Pas Disponible

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

Classification	Catégorie 1B Sensibilisant cutané, Irritation oculaire catégorie 2A, Effets respiratoires catégorie 3, Liquide inflammable Catégorie 2
----------------	--

#### Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette GHS	
-----------------------------	---

MENTION D'AVERTISSEMENT	<b>DANGER</b>
-------------------------	---------------

#### Déclaration(s) sur les risques

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Sans Objet

Continued...

## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

### Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### Déclarations de Sécurité: Réponse

P370+P378	En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de la mousse de protéine normale pour l'extinction.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

### Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

### Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
------	--

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

### Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
123-86-4	53	<u>acétate-de-n-butyle</u>
78-93-3	12	<u>butanone</u>
108-65-6	5	<u>acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle</u>
1333-86-4	1	<u>NOIR-D'ACÉTYLÈNE</u>
8052-41-3	1	<u>distillats légers (pétrole), hydrotraités</u>
13463-67-7	0.2	<u>anatase- (TiO2)</u>
80-62-6	0.1	<u>méthacrylate-de-méthyle</u>
97-88-1	0.1	<u>méthacrylate-de-butyle</u>

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### Description des premiers secours

<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.</li> </ul>

## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

pour les esters simples:

#### TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ▶ **NE PAS utiliser d'émétiques**. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
- ▶ Fournir du charbon activé.

#### TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ La thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

#### SERVICE D'URGENCE

- ▶ Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement. D'autres analyses utiles incluent clearance osolaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine électrocardiogramme.
- ▶ Une ventilation assistée avec une pression positive en fin d'expiration (PEEP) peut être nécessaire pour une blessure parenchymale aiguë ou un syndrome de détresse respiratoire chez l'adulte.
- ▶ Consulter un toxicologiste si nécessaire.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

- ▶ Mousse stable face à l'alcool.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (si la législation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Incompatibilité au feu

Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

### Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment réactif. Peut exploser.</li> <li>▶ Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection.</li> <li>▶ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.</li> <li>▶ Envisagez l'évacuation.</li> <li>▶ Lutez contre le feu à une distance appropriée protégé de manière adéquate.</li> <li>▶ Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée.</li> <li>▶ Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante.</li> <li>▶ Évitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque.</li> <li>▶ N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds.</li> <li>▶ Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé.</li> <li>▶ S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables.</li> <li>▶ Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants.</li> <li>▶ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer.</li> <li>▶ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.</li> <li>▶ S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises.</li> </ul> <p>Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.</p>

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éliminez toutes les sources d'incendie.</li> <li>▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.</li> <li>▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.</li> <li>▶ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant.</li> <li>▶ Essuyez.</li> <li>▶ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables</li> </ul>																																																																											
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<p>Classe des produits chimiques : esters et éthers Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">TYPE DE SORBANT</th> <th style="width: 10%;">RANG</th> <th style="width: 25%;">APPLICATION</th> <th style="width: 15%;">COLLECTE</th> <th style="width: 20%;">LIMITATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><b>LIBERATIONS DANS LE SOL - FAIBLE</b></td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - particule</td> <td>1</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - coussin</td> <td>1</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Argile sorbant – particule</td> <td>2</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, I, P</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois – particule</td> <td>3</td> <td>Avec une pelle</td> <td>Avec une pelle</td> <td>R, W, P, DGC</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois – coussin</td> <td>3</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>R, P, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois traitée - coussin</td> <td>3</td> <td>Au lancer</td> <td>Avec une fourche</td> <td>DGC, RT</td> </tr> <tr> <td colspan="5"><b>LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE</b></td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - particule</td> <td>1</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, W, SS</td> </tr> <tr> <td>Polymère réticulé - coussin</td> <td>2</td> <td>Au lancer</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, DGC, RT</td> </tr> <tr> <td>Argile sorbant - particule</td> <td>3</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, I, P</td> </tr> <tr> <td>Polypropylène - particule</td> <td>3</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>W, SS, DGC</td> </tr> <tr> <td>Minéral expansé - particule</td> <td>4</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, I, W, P, DGC</td> </tr> <tr> <td>Fibre de bois - particule</td> <td>4</td> <td>Soufflante</td> <td>Tracto-pelle</td> <td>R, W, P, DGC</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Légende</b>  DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense  R : Non réutilisable  I : Non incinérable  P : Efficacité réduite en cas de pluie  RT : Non efficace quand le terrain est accidenté  SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles  W : Efficacité réduite en cas de vent  Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;  R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evacuez le personnel.</li> <li>▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut réagir violemment. Peut exploser.</li> <li>▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.</li> <li>▶ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.</li> <li>▶ Envisagez l'évacuation.</li> <li>▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.</li> <li>▶ Augmentez l'aération.</li> <li>▶ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite.</li> <li>▶ L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs.</li> <li>▶ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions.</li> <li>▶ Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage.</li> <li>▶ Absorbent le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.</li> <li>▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.</li> <li>▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.</li> </ul>	TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS	<b>LIBERATIONS DANS LE SOL - FAIBLE</b>					Polymère réticulé - particule	1	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS	Polymère réticulé - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT	Argile sorbant – particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P	Fibre de bois – particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, P, DGC	Fibre de bois – coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT	Fibre de bois traitée - coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT	<b>LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE</b>					Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS	Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Tracto-pelle	R, DGC, RT	Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P	Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	W, SS, DGC	Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC	Fibre de bois - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, P, DGC
TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS																																																																								
<b>LIBERATIONS DANS LE SOL - FAIBLE</b>																																																																												
Polymère réticulé - particule	1	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS																																																																								
Polymère réticulé - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT																																																																								
Argile sorbant – particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P																																																																								
Fibre de bois – particule	3	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, P, DGC																																																																								
Fibre de bois – coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT																																																																								
Fibre de bois traitée - coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT																																																																								
<b>LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE</b>																																																																												
Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS																																																																								
Polymère réticulé - coussin	2	Au lancer	Tracto-pelle	R, DGC, RT																																																																								
Argile sorbant - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, P																																																																								
Polypropylène - particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	W, SS, DGC																																																																								
Minéral expansé - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC																																																																								
Fibre de bois - particule	4	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, P, DGC																																																																								

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

### SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.</li> <li>▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.</li> <li>▶ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation.</li> <li>▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a un risque d'exposition.</li> <li>▶ Travaillez dans un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Évitez la concentration dans les trous et creux.</li> <li>▶ <b>NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.</b></li> <li>▶ Évitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.</li> <li>▶ Lors de la manipulation, <b>NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.</b></li> <li>▶ La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique</li> <li>▶ <b>N'utilisez PAS des seaux en plastique.</b></li> <li>▶ Mettez à terre et tenez bien les récipients en métal lorsque vous versez le produit.</li> <li>▶ Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation.</li> <li>▶ Évitez le contact avec des matériels incompatibles.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</li> <li>▶ Évitez les dégâts matériels sur les récipients.</li> </ul>
--------------------------	--

## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.</li> <li>▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation</li> <li>▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.</li> </ul> <p><b>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</b></p>
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate.</li> <li>▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.</li> <li>▶ <b>NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.</b></li> <li>▶ Maintenez les récipients bien scellés. s'accumuler.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien scellés.</li> <li>▶ Stockez-le loin de matériaux incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré.</li> <li>▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite.</li> <li>▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant.</li> </ul>

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	<p>Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.</li> <li>▶ Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C)</li> <li>▶ Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt. (23 deg. C)</li> <li>▶ Pour les produits manufacturés qui nécessitent d'être mélangé avant l'usage et qui possède une viscosité d'au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés.</li> <li>▶ Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes.</li> <li>▶ De plus, dans le cas où l'emballage interne est en verre et contient des liquides du Groupe D'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toutes éclaboussures, à moins que l'emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.</li> </ul>
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les esters réagissent avec les acides pour libérer de la chaleur avec les alcools et les acides.</li> <li>▶ Les acides oxydants forts peuvent provoquer une réaction vigoureuse avec les esters qui sont suffisamment exothermique pour initier des produits de réaction.</li> <li>▶ La chaleur est également générée par une interaction des esters avec les solutions caustiques.</li> <li>▶ De l'hydrogène inflammable est généré par le mélange d'esters avec des métaux alcalis et des hydrures.</li> <li>▶ Les esters peuvent être incompatibles avec les amines aliphatiques et les nitrates.</li> </ul> <p>Eviter les acides forts et les bases fortes.</p>

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

#### DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	acétate-de-n-butyle	n-Butyl acetate	710 mg/m <sup>3</sup> / 150 ppm	950 mg/m <sup>3</sup> / 200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	acétate-de-n-butyle	n-Butyl acetate	150 ppm	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	acétate-de-n-butyle	Acétate de n-butyle	150 ppm	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	acétate-de-n-butyle	n-Butyl acetate	150 ppm	200 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: eye & upper respiratory tract irritation
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	acétate-de-n-butyle	‡ n-Butyl acetate	150 ppm	200 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	acétate-de-n-butyle	Pas Disponible	150 ppm	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	acétate-de-n-butyle	n-Butyl acetate	713 mg/m <sup>3</sup> / 150 ppm	950 mg/m <sup>3</sup> / 200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	acétate-de-n-butyle	n-Butyl acetate	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	acétate-de-n-butyle	Acétate de butyle normal	713 mg/m <sup>3</sup> / 150 ppm	950 mg/m <sup>3</sup> / 200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	butanone	2-Butanone / Methyl ethyl ketone (MEK), see 2-Butanone	590 mg/m <sup>3</sup> / 200 ppm	740 mg/m <sup>3</sup> / 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK)	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

**419D-P-GR**  
**Plume de vernis d'épargne—Vert**

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	butanone	Méthyléthylcétone (MEC)	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	butanone	Methyl ethyl ketone [MEK]	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: upper respiratory tract irritation; central & peripheral nervous systems impairment. BEI
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	butanone	Methyl ethyl ketone	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr; CNS & PNS impair; BEI
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	butanone	Pas Disponible	200 ppm	300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK; 2-Butanone)	590 mg/m3 / 200 ppm	885 mg/m3 / 300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	butanone	Methyl ethyl ketone (MEK)	50 ppm	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	butanone	Méthyl éthyl cétone	150 mg/m3 / 50 ppm	300 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropyl-2-acetate	50 ppm	75 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	2-Methoxypropyl-1-acetate	20 ppm	40 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	Propylene glycol monomethyl ether acetate	270 mg/m3 / 50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	3.5 mg/m3 / --- ppm	7 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	3.5 mg/m3	7 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Noir de carbone	3,5 mg/m3	7 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	3.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Bronchitis
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Pas Disponible	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	3.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black, Inhalable	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Noir de carbone	3,5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Stoddard solvent	575 mg/m3 / 100 ppm	720 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Stoddard solvent	100 ppm	125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Mineral oils, untreated and mildly treated	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Solvant Stoddard	100 ppm	125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Stoddard solvent	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: eye, skin & skidney damage; nausea; central nervous system impairment
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Stoddard solvent	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair

**419D-P-GR**  
**Plume de vernis d'épargne—Vert**

Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Pas Disponible	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Stoddard solvent	572 mg/m <sup>3</sup> / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Kerosene/Jet fuels, as total hydrocarbon vapour	200 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	(P) - application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures.
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Stoddard solvent (mineral spirits)	290 mg/m <sup>3</sup>	580 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Solvant Stoddard	525 mg/m <sup>3</sup> / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	anatase- (TiO <sub>2</sub> )	Titanium dioxide	10 mg/m <sup>3</sup>	20 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	anatase- (TiO <sub>2</sub> )	Dioxyde de titane	10 mg/m <sup>3</sup>	20 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	anatase- (TiO <sub>2</sub> )	Titanium dioxide	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	anatase- (TiO <sub>2</sub> )	Titanium dioxide	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	anatase- (TiO <sub>2</sub> )	Pas Disponible	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	anatase- (TiO <sub>2</sub> )	Titanium dioxide	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	anatase- (TiO <sub>2</sub> )	Titanium dioxide	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m <sup>3</sup> for the respirable fraction.
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	anatase- (TiO <sub>2</sub> )	Titane, dioxyde de	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	méthacrylate-de-méthyle	Methyl methacrylate	410 mg/m <sup>3</sup> / 100 ppm	510 mg/m <sup>3</sup> / 125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	méthacrylate-de-méthyle	Methyl methacrylate	50 ppm	100 ppm	Pas Disponible	SEN
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	méthacrylate-de-méthyle	Méthacrylate de méthyle	50 ppm	100 ppm	Pas Disponible	SEN
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	méthacrylate-de-méthyle	Methyl methacrylate	50 ppm	100 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: upper respiratory tract irritation; body weight effects; pulmonary edema; eye irritation
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	méthacrylate-de-méthyle	* Methyl methacrylate	50 ppm	100 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; body weight eff; pulm edema
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	méthacrylate-de-méthyle	Pas Disponible	50 ppm	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	méthacrylate-de-méthyle	Methacrylic acid, methyl ester (Methyl methacrylate)	205 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm	410 mg/m <sup>3</sup> / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	méthacrylate-de-méthyle	Methyl methacrylate	50 ppm	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	méthacrylate-de-méthyle	Méthacrylate de méthyle (monomère)	205 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	S
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	méthacrylate-de-butyle	n-Butyl methacrylate	50 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

**LIMITES D'URGENCE**

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
acétate-de-n-butyle	Butyl acetate, n-	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
butanone	Butanone, 2-; (Methyl ethyl ketone; MEK)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	Propylene glycol monomethyl ether acetate, alpha-isomer; (1-Methoxypropyl-2-acetate)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	Propylene glycol monomethyl ether acetate, beta-isomer; (2-Methoxypropyl-1-acetate)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	9 mg/m3	99 mg/m3	590 mg/m3
distillats légers (pétrole), hydrotraités	Stoddard solvent; (Mineral spirits, 85% nonane and 15% trimethyl benzene)	300 mg/m3	1,800 mg/m3	29500 mg/m3
anatase- (TiO2)	Titanium oxide; (Titanium dioxide)	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
méthacrylate-de-méthyle	Methyl methacrylate	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
méthacrylate-de-butyle	Methyl butylacrylate, 2-; (Butyl methacrylate)	19 mg/m3	210 mg/m3	1,300 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
acétate-de-n-butyle	10,000 ppm	1,700 [LEL] ppm
butanone	3,000 ppm	3,000 [Unch] ppm
acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	1,750 mg/m3
distillats légers (pétrole), hydrotraités	29,500 mg/m3	20,000 mg/m3
anatase- (TiO2)	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	5,000 mg/m3
méthacrylate-de-méthyle	4,000 ppm	1,000 ppm
méthacrylate-de-butyle	Pas Disponible	Pas Disponible

### DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX





NOTE M: La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,005 % poids/poids de benzo[a] pyrène (Einecs n° 200-028-5). La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du charbon reprises à l'annexe VI.

NOTE D: Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est d'ailleurs sous cette forme qu'elles sont reprises dans l'annexe VI de la présente directive.

Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention "non stabilisé(e)".

NOTE P: La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7). Si la substance est classée comme cancérigène, la note E s'applique également. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène, les phrases S (2-)-23-24-62 doivent au moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe VI.

### Contrôles de l'exposition

<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	<p>Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions.</p> <p>Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les 'vitesses de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p>										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Type de contaminant :</th> <th>Vitesse de l'air :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)</td> <td>0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)</td> </tr> <tr> <td>aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0,5-1 m/s (100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 f/min.)</td> </tr> </tbody> </table>	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)	aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)	spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min.)		
Type de contaminant :	Vitesse de l'air :										
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)										
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)										
spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min.)										
<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	<p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1 : Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2 : Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Intermittent, faible production</td> <td>3 : Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table>	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce	2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante	4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.
	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle									
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce										
2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité										
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante										
4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.										
<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	<p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p>										
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">     </div>										
<b>Protection individuelle</b>											
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▶ Masque chimique.</li> <li>▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. <b>NE mettez PAS des lentilles de contact.</b></li> </ul>										
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous										



## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. <b>NOTE:</b> Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Protections.</li> <li>▶ Tablier en PVC.</li> <li>▶ Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave.</li> <li>▶ Unité de nettoyage pour les yeux.</li> <li>▶ Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.</li> <li>▶ Certains équipements de protection personnelle en plastique (PPE) (Ex. gants, tabliers, couvertures de chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent créer de l'électricité statique.</li> </ul>
<b>Les risques thermiques</b>	Pas Disponible

### Produit(s) recommandé(s)

#### INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

**'Forsberg Clothing Performance Index'.**

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

419D-P-GR Overcoat Pen - Green

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A
TEFLON	A
PVA	B
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
HYPALON	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PE	C
PVC	C
SARANEX-23	C
VITON/BUTYL	C
VITON/NEOPRENE	C

\* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

**REMARQUE:** Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

\* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

### Protection respiratoire

**Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.**

Le choix de la Classe et du Type de respirateur dépendra du niveau du contaminant et de la nature chimique du contaminant. Les Facteurs de protection (définis comme le ratios de contaminant à l'intérieur et à l'extérieur du masque) peuvent également se révéler importants.

Niveau dans la zone de respiration en ppm (vol.)	Facteur de protection maximum	Respirateur semi-complet	Respirateur complet
1000	10	A-AUS	-
1000	50	-	A-AUS
5000	50	Adduction d'air *	-
5000	100	-	A-2
10000	100	-	A-3
	100+	-	Adduction d'air **

\* - Flux continu

\*\* - Flux continu ou pression positive.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
<b>État Physique</b>	liquide	<b>Densité relative (Water = 1)</b>	0.93
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	0.007 ppm	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	>315
<b>pH (comme fourni)</b>	Pas Disponible	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Viscosité (cSt)</b>	110.00
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	>80	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Pas Disponible

**419D-P-GR**  
**Plume de vernis d'épargne—Vert**

Point d'éclair (°C)	-3	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	<1 BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	9.2	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.8	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	4.00	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	partiellement miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	>2.5	VOC g/L	Pas Disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.
Ingestion	Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Une exposition répétée peut provoquer un craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Le produit a la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
Chronique	Sur la base de données épidémiologiques, il a été conclu qu'une inhalation prolongée du produit, dans un environnement de travail, peut produire un cancer chez les humains. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante

419D-P-GR Overcoat Pen - Green	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate-de-n-butyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 3200 mg/kg*E <sup>[2]</sup>	Eye (human): 300 mg
	Inhalatoire (rat) LC50: >21.1 mg/l/4hr <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 20 mg (open)-SEVERE
	Inhalatoire (rat) LC50: 1.802 mg/l/4hr <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 20 mg/24h - moderate
	Inhalatoire (rat) LC50: 2000 ppm/4Hg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): 500 mg/24h-moderate
	Inhalatoire (rat) LC50: 390 ppm/4hr <sup>[2]</sup>	
	Orale (rat) LD 50: 10768 mg/kg <sup>[2]</sup>	

**419D-P-GR**  
**Plume de vernis d'épargne—Vert**

<b>butanone</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: 6480 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (human): 350 ppm -irritant
	Orale (rat) LD 50: 2054 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 80 mg - irritant
		Skin (rabbit): 402 mg/24 hr - mild
		Skin (rabbit):13.78mg/24 hr open
<b>acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
	Inhalatoire (rat) LC50: 6517.5 ppm/6hr <sup>[2]</sup>	
	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg <sup>[1]</sup>	
<b>NOIR-D'ACÉTYLÈNE</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >3000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Pas Disponible
	Orale (rat) LD 50: >10000 mg/kg <sup>[1]</sup>	
<b>distillats légers (pétrole), hydrotraités</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (hmn) 470 ppm/15m irrit.
	Inhalatoire (rat) LC50: >2800 ppm/8hr <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit) 500 mg/24h moderate
	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg <sup>[1]</sup>	
<b>anatase- (TiO2)</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Inhalatoire (rat) LC50: >2.28 mg/l/4hr <sup>[1]</sup>	Skin (human): 0.3 mg /3D (int)-mild *
	Inhalatoire (rat) LC50: >3.56 mg/l/4hr <sup>[1]</sup>	
	Inhalatoire (rat) LC50: >6.82 mg/l/4hr <sup>[1]</sup>	
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	
<b>méthacrylate-de-méthyle</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 150 mg
	Inhalatoire (rat) LC50: ca.10125 ppm3 hr <sup>[1]</sup>	Skin (rabbit): 10000 mg/kg (open)
	Inhalatoire (rat) LC50: ca.7500 ppm8 hr <sup>[1]</sup>	
	Orale (rat) LD 50: 7872 mg/kg <sup>[2]</sup>	
<b>méthacrylate-de-butyle</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: 11300 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): 10000 mg/kg (open)
	Inhalatoire (rat) LC50: 4910 ppm/4hr <sup>[2]</sup>	
	Orale (rat) LD 50: 22600 mg/kg <sup>[2]</sup>	

**Légende:**

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

<b>ACÉTATE-DE-N-BUTYLE</b>	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
<b>NOIR-D'ACÉTYLÈNE</b>	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.
<b>ANATASE- (TiO2)</b>	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
<b>MÉTHACRYLATE-DE-MÉTHYLE</b>	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
<b>419D-P-GR Overcoat Pen - Green &amp; MÉTHACRYLATE-DE-MÉTHYLE &amp; MÉTHACRYLATE-DE-BUTYLE</b>	Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaire ou d'œdème de Quincke. La pathogenèse des eczémats de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type retardé.
<b>ACÉTATE-DE-N-BUTYLE &amp; BUTANONE &amp; ANATASE- (TiO2)</b>	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.

**419D-P-GR**  
**Plume de vernis d'épargne—Vert**

<b>BUTANONE &amp; MÉTHACRYLATE-DE-MÉTHYLE &amp; MÉTHACRYLATE-DE-BUTYLE</b>	Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants.	
<b>NOIR-D'ACÉTYLÈNE &amp; ANATASE- (TiO2)</b>	AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.	
<b>toxicité aiguë</b>	☒	<b>Cancérogénicité</b>
<b>Irritation / corrosion</b>	☒	<b>reproducteur</b>
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	✓	<b>STOT - exposition unique</b>
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	✓	<b>STOT - exposition répétée</b>
<b>Mutagénéité</b>	☒	<b>risque d'aspiration</b>

**Légende:** ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible  
 ☒ – Données non disponibles pour faire la classification

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

419D-P-GR Overcoat Pen - Green	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

acétate-de-n-butyle	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	18mg/L	2
	EC50	48	crustacés	=32mg/L	1
	EC50	96	Sans Objet	1.675mg/L	3
	EC50	96	Poisson	18mg/L	2

butanone	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	228.130mg/L	3
	EC50	48	crustacés	308mg/L	2
	EC50	96	Sans Objet	>500mg/L	4
	EC50	384	crustacés	52.575mg/L	3
	NOEC	48	crustacés	68mg/L	2

acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	100mg/L	1
	EC50	48	crustacés	=408mg/L	1
	EC50	96	Sans Objet	9.337mg/L	3
	EC0	24	crustacés	=500mg/L	1
	NOEC	336	Poisson	47.5mg/L	2

NOIR-D'ACÉTYLÈNE	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	=1000mg/L	1
	EC50	24	crustacés	>5600mg/L	1
	NOEC	96	Poisson	=1000mg/L	1

distillats légers (pétrole), hydrotraités	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	2.2mg/L	4
	NOEC	3072	Poisson	=1 mg/L	1

anatase- (TiO2)	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	9.214mg/L	3
	EC50	48	crustacés	>10mg/L	2
	EC50	72	Sans Objet	5.83mg/L	4
	EC20	72	Sans Objet	1.81mg/L	4

### 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

	NOEC	336	Poisson	0.089mg/L	4
<b>méthacrylate-de-méthyle</b>	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	43.382mg/L	3
	EC50	48	crustacés	=69mg/L	1
	EC50	72	Sans Objet	>110mg/L	2
	EC3	192	Sans Objet	=37mg/L	1
	NOEC	504	crustacés	37mg/L	2
<b>méthacrylate-de-butyle</b>	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	5.478mg/L	3
	EC50	48	crustacés	32mg/L	1
	EC50	96	Sans Objet	57mg/L	1
	EC50	504	crustacés	6.59mg/L	2
	NOEC	336	Poisson	0.78mg/L	2

**Légende:** Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Standards pour l'Eau Potable:  
Total d'hydrocarbure: 10 ug/l (ANG. max)  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
acétate-de-n-butyle	BAS	BAS
butanone	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 26.75 journées)
acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS	BAS
anatase- (TiO2)	HAUT	HAUT
méthacrylate-de-méthyle	BAS	BAS
méthacrylate-de-butyle	BAS	BAS

#### Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
acétate-de-n-butyle	BAS (BCF = 14)
butanone	BAS (LogKOW = 0.29)
acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (LogKOW = 0.56)
distillats légers (pétrole), hydrotraités	BAS (BCF = 159)
anatase- (TiO2)	BAS (BCF = 10)
méthacrylate-de-méthyle	BAS (BCF = 6.6)
méthacrylate-de-butyle	BAS (BCF = 114)

#### Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
acétate-de-n-butyle	BAS (KOC = 20.86)
butanone	MOYEN (KOC = 3.827)
acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	HAUT (KOC = 1.838)
anatase- (TiO2)	BAS (KOC = 23.74)
méthacrylate-de-méthyle	BAS (KOC = 10.14)
méthacrylate-de-butyle	BAS (KOC = 63.6)

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit /	Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.


Continued...

## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

<b>emballage</b>	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réduction,</li> <li>▶ La réutilisation</li> <li>▶ Le recyclage</li> <li>▶ L'élimination (si tout le reste a échoué)</li> </ul> <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recycler autant que possible.</li> <li>▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié.</li> <li>▶ Éliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté)</li> <li>▶ Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.</li> </ul>
------------------	---

### SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Étiquettes nécessaires

<b>Polluant marin</b>	
	aucun

#### Transport par terre (TDG)

<b>Numéro ONU</b>	1263						
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	PEINTURES						
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	classe	3	Risque Secondaire	Sans Objet		
classe	3						
Risque Secondaire	Sans Objet						
<b>Groupe d'emballage</b>	II						
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet						
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>59, 142</td> </tr> <tr> <td>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</td> <td>5 L</td> </tr> <tr> <td>Index ERAP</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	59, 142	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	5 L	Index ERAP	Sans Objet
Dispositions particulières	59, 142						
Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	5 L						
Index ERAP	Sans Objet						

#### Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

<b>Numéro ONU</b>	1263														
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	PEINTURES														
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Sous-risque ICAO/IATA</td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Code ERG</td> <td>3L</td> </tr> </table>	Classe ICAO/IATA	3	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet	Code ERG	3L								
Classe ICAO/IATA	3														
Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet														
Code ERG	3L														
<b>Groupe d'emballage</b>	II														
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet														
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>A3 A72 A192</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td> <td>364</td> </tr> <tr> <td>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement</td> <td>60 L</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers</td> <td>353</td> </tr> <tr> <td>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td>5 L</td> </tr> <tr> <td>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison</td> <td>Y341</td> </tr> <tr> <td>Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td>1 L</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	A3 A72 A192	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	364	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	60 L	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	353	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	5 L	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y341	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L
Dispositions particulières	A3 A72 A192														
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	364														
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	60 L														
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	353														
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	5 L														
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y341														
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L														

**419D-P-GR**  
**Plume de vernis d'épargne—Vert**

**Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)**

<b>Numéro ONU</b>	1263	
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	PEINTURES	
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Classe IMDG	3
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
<b>Groupe d'emballage</b>	II	
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet	
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	N° EMS	F-E, S-E
	Dispositions particulières	163 367
	Quantités limitées	5 L

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**ACÉTATE-DE-N-BUTYLE(123-86-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**BUTANONE(78-93-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (en anglais)

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**ACÉTATE-DE-2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE(108-65-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**NOIR-D'ACÉTYLÈNE(1333-86-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**DIstillats LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTraités(8052-41-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**ANATASE- (TiO2)(13463-67-7) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

## 419D-P-GR Plume de vernis d'épargne—Vert

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les

Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

### MÉTHACRYLATE-DE-MÉTHYLE(80-62-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Association du Transport Aérien International (IATA) sur les Produits Dangereux Interdits la Liste de Passagers et de Fret Avion

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

### MÉTHACRYLATE-DE-BUTYLE(97-88-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle; méthacrylate-de-méthyle; acétate-de-n-butyle; distillats légers (pétrole), hydrotraités; méthacrylate-de-butyle; NOIR-D'ACÉTYLÈNE; butanone)
Chine - IECS	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (acétate-de-n-butyle; distillats légers (pétrole), hydrotraités; méthacrylate-de-butyle; NOIR-D'ACÉTYLÈNE; butanone)
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
<b>Légende:</b>	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

### autres informations

#### Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
acétate-de-2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6, 84540-57-8, 142300-82-1
distillats légers (pétrole), hydrotraités	8052-41-3., 64742-47-8
anatase- (TiO <sub>2</sub> )	13463-67-7, 1317-70-0, 1317-80-2, 12188-41-9, 1309-63-3, 100292-32-8, 101239-53-6, 116788-85-3, 12000-59-8, 12701-76-7, 12767-65-6, 12789-63-8, 1344-29-2, 185323-71-1, 185828-91-5, 188357-76-8, 188357-79-1, 195740-11-5, 221548-98-7, 224963-00-2, 246178-32-5, 252962-41-7, 37230-92-5, 37230-94-7, 37230-95-8, 37230-96-9, 39320-58-6, 39360-64-0, 39379-02-7, 416845-43-7, 494848-07-6, 494848-23-6, 494851-77-3, 494851-98-8, 55068-84-3, 55068-85-4, 552316-51-5, 62338-64-1, 767341-00-4, 97929-50-5, 98084-96-9

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

### Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration



**419D-P-GR**  
**Plume de vernis d'épargne—Vert**

IBE : Indice biologique d'expositionv

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)